



Soutenu par



**8^e colloque international de l'ethnopôle
Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI)
[format hybride]**

**Patrimoine culturel immatériel et musées
Vers un « tiers-lieu » dans le secteur du patrimoine ?**

Vitré, Centre culturel Jacques Duhamel, auditorium Mozart
2, rue de Strasbourg
Jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2021

Avec le soutien de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture du ministère de la Culture et de la Ville de Vitré, en collaboration avec le réseau européen « Intangible Cultural Heritage & Museums Project (IMP) » et les Universités Rennes 2 et de Bretagne Occidentale

Dans le cadre des mesures de limitation de la propagation de la Covid-19, certaines communications pourraient être données à distances.

Présentation

Où, quand et comment les musées et le patrimoine culturel immatériel (PCI) se rencontrent-ils ? L'institution muséale et plus généralement patrimoniale s'est fondée en Europe sur un « régime d'objet »¹ ainsi que des valeurs d'authenticité qui semblent antinomiques avec le PCI. En effet par définition, selon l'article 2 de la Convention adoptée en 2003 par la Conférence générale de l'Unesco, les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire constitutifs du PCI – ainsi que les artefacts et espaces qui leurs sont associés - sont en constante évolution et recréés par les communautés, groupes et individus en fonction de leurs besoins et des enjeux du présent. Or par leurs

¹ BORTOLOTTI Chiara, « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in Chiara Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p. 21.

collections notamment ethnologiques, ainsi que leur lien fondateur au territoire et à ses habitants, dont ils valorisent les expressions culturelles, certains musées en particulier, les écomusées et musées de société² ou de civilisation, inscrivent pleinement leurs missions et préoccupations dans ce champ aujourd'hui désigné par la locution « PCI ».

Le cadre international de référence pose explicitement ce lien. En 2007, le Conseil international des musées (ICOM) intègre le PCI dans la définition du musée³, à la suite de sa Conférence générale de 2004 consacrée à la thématique « musées et patrimoine immatériel » et sous l'influence de ses comités asiatiques. Dans le cadre de la Convention de 2003, les musées sont identifiés par les Directives opérationnelles (§109 et §118) parmi les acteurs de la sauvegarde notamment pour la collecte, la documentation et la conservation des données sur le PCI, pour la sensibilisation ainsi que la diffusion des Listes instaurées par la Convention. Ils sont largement cités dans les rapports périodiques soumis par les États parties concernant la mise en œuvre de cet instrument sur leur territoire, certains étant directement associés à une pratique inscrite sur ces listes internationales⁴. En raison de l'exemplarité de leurs programmes en faveur du PCI, quelques-uns ont même fait l'objet d'une sélection pour le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde⁵. Aux côtés des praticiens, les musées font ainsi partie des « communautés patrimoniales » introduites en 2005 par la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, composées d'un réseau d'acteurs qui peuvent être à la fois des groupes d'individus et des organisations. En France, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) adoptée en 2016, inscrit le PCI dans le Code du patrimoine qui régit notamment le secteur des musées⁶. En 2018, l'enquête de la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture⁷ sur le PCI et les musées met en lumière les potentialités ouvertes par ces collaborations fructueuses, mais aussi les insuffisances, par exemple en termes de formation.

De fait, les points de convergence sont nombreux et divers entre fonctions et dispositifs muséaux d'une part, pratiques et mesures de sauvegarde du patrimoine vivant d'autre part. Outre la valorisation, notamment au travers d'expositions ou d'événements, les musées peuvent en particulier jouer un rôle essentiel dans l'éducation au PCI et dans la transmission de ce dernier en dédiant un espace à ses détenteurs, qui peut être qualifié comme un « tiers-lieu ». De même par leurs connaissances et leurs savoir-faire techniques, les praticiens peuvent contribuer à l'identification de certaines collections voire être sollicités pour la conservation et la restauration de celles-ci. Bien que les normes et systèmes de documentation des objets soient opposés aux principes participatifs du PCI, les musées peuvent aussi

² En France cette catégorie regroupe depuis 1991 les musées d'ethnologie, d'arts et traditions populaires, les musées techniques et industriels, maritimes, de site et de plein air, et les écomusées.

³ « Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

⁴ Comme le musée du Fado (Portugal) ou la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson (France)...

⁵ Voir par exemple le musée vivant du Fandango au Brésil (2011), le musée du Batik de Pekalongan en Indonésie (2009), le musée-école du projet pédagogique de Pusol en Espagne (2009), ou encore l'écomusée de la Batana, projet communautaire de sauvegarde de la culture vivante de Rovinj/Rovign en Croatie (2016).

⁶ Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 dite loi LCAP : « Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 » (art. 55).

⁷ Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Ressources/Patrimoine-culturel-immateriel-et-musees/1.-PCI-et-musees-deux-enquetes-en-France-en-2008-et-2018>.

accompagner efficacement la mise en œuvre de méthodologies d'inventaires avec les communautés en vue de la sauvegarde. Car au-delà des questions muséographiques et scénographiques ou de médiation, c'est le partage des expertises et la remise en cause des hiérarchies qui sont en jeu dans le paradigme du PCI, et son intégration aux outils de gouvernance. Le PCI par sa valeur opérative peut ainsi contribuer à la reconnaissance des cultures populaires et à la décolonisation des approches du patrimoine, permettant aux musées de s'engager activement dans le dialogue des identités et dans les débats qui traversent les sociétés contemporaines, notamment sur l'évolution des héritages dans leurs dimensions sociales, économiques, environnementales et politiques.

Entre 2017 et 2020, le projet européen « *Intangible Cultural Heritage and Museums Project* » (IMP), dont le CFPCI a été l'opérateur français, a exploré et interrogé les multiples modalités d'intégration du PCI aux politiques des musées en Europe. Chercheurs et professionnels de plusieurs régions françaises et pays prolongeront la réflexion sur les opportunités de collaborations entre les musées et les communautés en vue de sauvegarder le patrimoine vivant, sur les espaces ainsi ouverts et leurs enjeux, notamment éthiques, en Europe, en Afrique et en Amérique.

Programme (sous réserve de modification)

Jeudi 14 octobre

9h30 : Accueil

10h : Ouverture

Alexandra Lemercier, Adjointe à la culture, **Cédric Taurisson**, Directeur de la Maison des Cultures du Monde-CFPCI, **Valérie Perlès**, Chargée de mission ethnologie et PCI, délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation (DIRI), direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture

10h30-12h30 : PCI et muséification

Valérie Perlès, « “Quand le public ramène sa science” : créer les conditions du partage de l'expertise »

Pénélope Patrix, Chercheuse postdoctorale (sous contrat), Centro de Estudos Comparatistas, Faculté des Lettres de l'Université de Lisbonne (CEC-FLUL) « Le musée, dernière demeure ou nouveau domaine du PCI ? L'exemple du Musée du Fado (Lisbonne, Portugal) »

Manuela Valentino, Conservatrice des patrimoines Unesco, pôle muséal de la Ville de Mons (Wallonie), « Valorisation culturelle et scientifique d'un patrimoine immatériel, problématiques muséologiques et tiers lieu : de la création du Musée du Doudou (Ducasse rituelle de Mons) à la Maison des patrimoines Unesco (Mons, Belgique) »

Pause

14h-15h45 : Musées et communautés du PCI

Djamilatou Diallo, Doctorante au sein du CHCSC (EA 2448) à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris-Saclay, « Le musée-école de Pusol (Valence), un projet communautaire de valorisation et transmission du PCI inscrit au Registre des bonnes pratiques de l'Unesco »

Paul Terral, Animateur musical, Directeur de l'association Phare Ouest et du festival Les Bordées de Cancale, « Transmettre les chants de tradition maritime avec l'association Phare Ouest à Cancale en lien avec le projet d'extension du musée »

Pause

16h-17h30 : PCI, collections, enjeux éthiques

Michelle L. Stefano, Chercheuse à l'American Folklife Center, Library of Congress (Washington), « Museums, Archives, and ICH: Ethical Considerations »

Pape Massène Sène, Chercheur, Ancien Conservateur du Musée Théodore Monod de l'IFAN, Enseignant à l'Institut Supérieur des Arts et Cultures, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, « De la restitution des objets et biens culturels à l'Afrique, le PCI dans le processus d'identification et de réappropriation »

Vendredi 15 octobre

9h00 : Accueil

9h15-10h30 : Musées, société, gouvernance

Bénédicte Rolland-Villemot, Conservatrice en chef du patrimoine, service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture, « Le PCI, quels outils pour quels musées ? »

Mathilde Esquer, Directrice du Musée d'Ossau (Arudy), « Le PCI au cœur d'un projet scientifique et culturel renouvelé »

Pause

10h45-12h00 : Musées, communautés, outre-mer

Abdoul-Karime Ben Saïd, Attaché de Conservation, Directeur du Musée de Mayotte (MuMA) et **Achoura Boinaïdi**, Chargée des enquêtes-collectes au MuMa, « Debaa des femmes, mawlida shenge entre pratiques vivantes, démarche de connaissance et de sauvegarde par le musée de Mayotte (MuMA) » [en distanciel]

Valentina Vapnarsky, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du Centre Enseignement et Recherche en Ethnologie Amérindienne du LESC et **Fabienne de Pierrebourg**, Responsable de collection Amériques, musée du quai Branly-Jacques Chirac, « “Réveiller les objets et savoir endormis”, entre villages amérindiens et musées européens. Retours d'expérience du projet SAWA (Savoirs autochtones wayana-apalaï (Guyane) – Une nouvelle approche de la restitution et ses implications sur les formes de transmission) »

12h00-12h30 : Présentation de clôture

Jorijn Neyrinck, Directrice de Werkplaats immaterieel erfgoed (Workshop intangible heritage (BE)), « Une coopération transnationale en Europe : partager et développer les expériences autour du PCI et des musées (ICH & Museums Project - IMP) »

Informations pratiques

L'accès à l'auditorium Mozart est conditionné à la présentation d'un pass sanitaire.

Entrée libre sur inscription, dans la limite des places disponibles : <https://forms.gle/gdy7cMYw24j7gQNN7>

Un lien de connexion sera envoyé par courriel en amont du colloque aux participants en distanciel.

Renseignements complémentaires

Lily Martinet - Chargée de mission patrimoine culturel immatériel
02 57 24 04 56 | mission.pci@maisondesculturesdumonde.org